

REVISION TARIFS COMMUNAUX 2020

Après examen en Commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2020, comme ci-après :

- **CANTINE SCOLAIRE :**
 - Tarif A (Enfants) :** 3,10 €/repas
 - Tarif B (Adultes) :** 6,20 €/repas
 - Tarif C (Foyer de vie) :** 5,20 €/repas

(Réservé aux employés municipaux, aux enseignants et employés d'association communale).

- **GARDERIE :**
 - Tarif A Matin :** 7,00 €/mois
 - Midi :** 1,50 €/mois
 - Tarif B Soir :** 11,50 €/mois

- **LOCATION SALLE POLYVALENTE :** *Inchangé*

MANIFESTATIONS	COMMUNE	EXTERIEUR
Concours de belote, quine	35,00 €	190,00 €
Assemblée générale ou réunion	Gratuit 1 par an	160,00 €
Arbre de Noël	35,00 €	210,00 €/jour - 360,00 €/ 2 j.
Buffet campagnard, repas	150,00 €	400,00 €
Apéritif	90,00 €	230,00 €
Exposition, cinéma	40,00 € + 15,00 €/j. au-delà de 4 jours	120,00 € + 30,00 €/j. au-delà de 4 jours
Manifestations à but lucratif ou activités commerciales	400,00 €	600,00 €
Associations communales 4 locations gratuites/an (sauf nettoyage) Gratuit en semaine (du lundi au jeudi)	35,00 €	/
Nettoyage salle polyvalente :	83,00 €	

Chèque caution : Commune : 1 000,00 € Extérieur : 1 000,00 €

- **CIMETIERE :** *Inchangé*

- . Concession cinquantenaire renouvelable : 50,00 € le m²
- . Case columbarium trentenaire renouvelable : 335,00 €
- . Dispersion des cendres : 60,00 €

- **TARIF HORAIRE : TRAVAUX POUR LE COMPTE DE PARTICULIERS :** *Inchangé*

. Tarif horaire de main d'œuvre concernant des travaux réalisés par le personnel communal pour le compte de particuliers : 45,00 €. Ces prestations pour le compte de tiers ne seront exécutées qu'en cas d'urgence et sur demande exceptionnelle.

- . Tarif horaire d'intervention personnel communal et matériel mécanisé pour déneigement : 65,00 €

- **TRANSPORT SCOLAIRE :** 13,00 €/mois et par enfant

- **TRANSPORT CENTRE SOCIAL :** 25,00 €/semestre et par enfant (facturé en 2 fois) *Inchangé*

- **LOCATION CHAPITEAU :** *Inchangé*

- . Associations communales : 5 prêts gratuits par an (90,00 € au-delà)
- . Particuliers Commune : 130,00 € (location uniquement sur le territoire de la Commune. Caution : 200,00 €)
- . 50,00 € forfait montage, si réalisé par la Commune.

- **PUBLICITE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL :** *Inchangé*

- pavé 90 x 40 : 42,00 €
- pavé 90 x 85 : 68,00 €
- pavé 190 x 40 : 68,00 €
- pavé 190 x 85 : 110,00 €
- dernière page de couverture (190 x 85) : 160,00 €
- page entière : 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2020.